



## COMMISSION DE CONCERTATION POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

<b>Rôle</b>	Elle est notamment saisie des questions relatives aux contrats passés par les établissements d'enseignement privé avec l'Etat
<b>Présidence</b>	Préfet de Région / Recteur
<b>Composition de la commission</b>	27 membres dont neuf représentants de l'Etat, neuf représentants des collectivités territoriales et neuf représentant des établissements d'enseignement privé.
<b>Représentants UMO</b>	1 maire titulaire et 1 maire suppléant
<b>Textes de référence</b>	Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 Loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 Décret n° 85-1204 du 13 novembre 1985 modifié
<b>Fréquence des réunions</b>	1 à 2 fois par an
<b>Lieu des réunions</b>	Rectorat ou Préfecture

<b>Composition</b>	<b>Commune</b>	<b>Représentée par</b>	<b>M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Pdt EPCI</b>
Titulaires	<b>VAUMOISE</b>	Germain NICOLAS	M
Suppléants	<b>ANSACQ</b>	Christine MARIENVAL	M

*Date de désignation : novembre 2011*